

Image not found or type unknown



Cave occupée par copropriété

Par **Kepeck07**, le **03/03/2011** à **16:52**

Bonjour,

Suite à l'achat d'un appartement, nous bénéficions d'une cave.

Nous avons découvert lors de la visite de celle-ci qu'elle était occupée par un système de cuve ayant fonctionné avant le nouveau système de chauffage. Ces cuves ne seront plus jamais opérationnelles et appartiennent à la copropriété.

Petite précision : notre logement ne fait pas parti de la me copropriété ! C'est un bâtiment voisin...

Qui est responsable de l'enlèvement (ce qui coûte assez cher) de ces cuves ?

Bien cordialement,

Merci.

Par **corima**, le **03/03/2011** à **18:08**

Puisqu'elles sont la propriété de la copropriété, c'est à elle de vous débarrasser de leur présence, faites leur une LRAR en leur demandant de bien vouloir libérer votre cave de leurs cuves

Par **Kepeck07**, le **03/03/2011** à **18:34**

Merci pour votre réponse, c'est ce que nous avons fait. En cas de refus, pouvons-nous nous appuyer sur un texte juridique ?